

## HABILITATION ÉLECTRIQUE – H1(V) H2(V) H2(V) Essai HC – *Personnel électricien*

### *Haute Tension*

Durée : H1(V) / H2(V) / H2(V) Essai 3,5 jours

HC 3 jours

Modalité pédagogique : Présentiel

Public : Électricien (voir détail des missions ci-dessous)

Prérequis : Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

### Objectifs

Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre dans l'exercice des missions qui leur sont confiées.

#### **Missions de l'Exécutant**

Personne assurant l'exécution des opérations. Cette personne opère sous la conduite d'un Chargé de travaux, d'un Chargé d'intervention générale, d'un Chargé d'Opérations Spécifiques ou d'un Chargé de chantier.

#### **Missions du Chargé de travaux**

Personne chargée d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique ou d'ordre non électrique

#### **Missions du Chargé de consignation**

Sous l'autorité du Chargé d'exploitation :

- Il réalise les consignations, déconsignations, mises hors tension et remises sous tension nécessitées par l'exploitation des ouvrages ou des installations définis sur son titre d'habilitation
- Il gère les procédures d'accès, de suivi et de contrôle correspondantes.

#### **Essai**

Opération destinée à s'assurer du bon fonctionnement ou de l'état électrique, mécanique ou autre d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

## Contenu de la formation

### Tronc commun électricien :

- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc)
- Limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et limites
- Principe d'une habilitation
- Symboles d'habilitation
- Principes généraux à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (vat).
- Équipements de protection collective et fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Moyens de protection individuelle et limites d'utilisation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

### Module H1 H1(V) / H2 H2(V) / H2(V) Essai

- Différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique
  - ✍ Exécutant : respect des instructions données par le chargé de travaux et compte rendu de son activité
  - ✍ Chargé de travaux : identification du chargé d'exploitation électrique, échange d'informations nécessaires, respect des instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et compte rendu de son activité
- Différents niveaux d'habilitation et limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.)
- Prescriptions d'exécution des travaux
  - ✍ Organiser, délimiter et signaler la zone de travail (H2, H2(V))
  - ✍ Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé – zone 2 (H1(V), H2(V))
  - ✍ Respecter la zone de travail
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (Attestation de consignation, avis de fin de travail), et autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
  - ✍ Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (H2, H2(V))
  - ✍ Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail
  - ✍ Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
  - ✍ Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés
  - ✍ Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc)
  - ✍ Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
  - ✍ Réaliser une deuxième étape de consignation
  - ✍ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour H2(V) essai)
  - ☞ Respecter et faire respecter les instructions de sécurité
  - ☞ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

### Module HC

- Information et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux
  - ☞ Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche manœuvre, attestation de consignation en une étape, attestation de première étape de consignation)
  - ☞ Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
  - ☞ Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires
- Opérations de la consignation et les documents associés
  - ☞ Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes dans le domaine de tension considéré (HTA ou HTB)
- Régime de réquisition
  - ☞ Renseigner un avis de réquisition (si nécessaire)
  - ☞ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

### Pédagogie

#### Méthode

**Au cours du stage notre Formateur s'entretient avec chaque stagiaire afin de contrôler l'adéquation des opérations effectuées avec l'habilitation visée.** En cas de nécessité il réoriente le stagiaire en accord avec l'employeur.

**De nombreux travaux pratiques sont effectués** : sur des installations types conformément à la réglementation (voir outils pédagogiques ci-dessous) et *sur vos installations et consignes spécifiques lors des stages intra en respect de vos impératifs d'exploitation (recommandation NORME et INRS).*

#### Outils

Salle de cours, Vidéo projecteur, EPI et petit outillage électrique, armoires électriques Schneider pour applications pratiques, installations et EPI propres à l'établissement.



### Préparation de la formation

Préciser pour chacun des stagiaires, le cadre de missions dans lequel vous souhaitez délivrer l'habilitation électrique.

### Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue des évaluations théorique et pratique, **un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé** seront délivrés aux candidats qui ont fait l'objet d'évaluations favorables.



### Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via [assistance@formafrance.fr](mailto:assistance@formafrance.fr)

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

#### Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité
- ✓ En INTER : nous vous assurons l'accès à la salle de formation

#### Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

### Informations pratiques

Recyclage : **H1(V) / H2(V) / H2(V) Essai / HC** - 1,5 jour **tous les 3 ans**.

Encadrement : Formateur Habilitation électrique expérimenté.